

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent cinquante-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 27 mars 2018, à 10 h 10

Président(e) : M^{me} Sabrina Dallafior(Suisse)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1455^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, la semaine dernière, j'ai évoqué les efforts de mes prédécesseurs, l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Aryasinha, qui nous a guidés avec succès vers l'adoption de la décision portant création des cinq organes subsidiaires, et l'Ambassadrice Bard, qui nous a aidés à désigner cinq coordonnateurs pour diriger les différents organes subsidiaires dans le plein respect du principe de la représentation régionale équitable. À cette réunion, j'ai également indiqué que ma première priorité serait de procéder à de larges consultations en vue de concilier les divergences qui subsistent dans la mise en œuvre de la décision figurant dans le document CD/2119 et que je ne ménagerais aucun effort en ce sens.

Au cours de la semaine écoulée, j'ai donc tenu de nombreuses consultations en vue de surmonter les divergences qui subsistent. Ces consultations ont été marquées par un engagement constructif et une volonté de trouver une solution de manière collective. Le projet de décision figurant dans le document CD/WP.607, qui a été distribué hier, est le résultat de ces consultations. Il représente un compromis entre différents points de vue et vise à tenir compte de toutes les considérations. J'espère que nous serons en mesure de nous prononcer sur ce projet de décision au cours de cette séance plénière.

La décision comporte deux parties. La première partie de la décision contient toutes les dispositions nécessaires à la désignation des coordonnateurs des cinq organes subsidiaires, y compris les titres de ces organes. La deuxième partie de la décision prend la forme d'un calendrier, en annexe à la décision. Le calendrier a été établi en tenant compte d'un certain nombre de considérations, notamment dans un souci de clarté pour les délégations. J'espère que les délégations le trouveront utile dans leurs préparatifs.

Permettez-moi également d'ajouter les points suivants en ce qui concerne le calendrier. Tous les organes subsidiaires se sont vu allouer un temps équivalent, comme prévu dans le document CD/2119, et tiendront chacun sept réunions. Tous les organes subsidiaires mèneront leurs travaux selon les mêmes modalités. Ils débiteront tous par un débat initial se déroulant sur deux séances tenues dans la même semaine. Quelques semaines plus tard, chaque organe subsidiaire tiendra son débat principal, qui se déroulera sur quatre séances. Le débat principal de chaque organe subsidiaire se tient la même semaine, afin de faciliter la participation d'experts venant de différents pays. Chaque organe subsidiaire conclura ses travaux par une séance de synthèse de ses débats, en août, au cours de laquelle il examinera les questions concernant le rapport. Je tiens également à souligner qu'un certain nombre de contraintes ont dû être prises en considération lors de l'élaboration du calendrier. La période de temps disponible est limitée et ne peut être prolongée. La disponibilité des coordonnateurs devait également être prise en considération. Enfin, nous avons cherché à éviter autant que possible les chevauchements avec d'autres réunions officielles. C'est la raison pour laquelle, par exemple, les organes subsidiaires ne se réuniront pas pendant les réunions d'experts de la Convention sur les armes biologiques, mais cela n'est pas toujours possible pour toutes les réunions.

Je conçois que le calendrier ne répondra pas à toutes les attentes, mais je vous prie de faire preuve de compréhension et d'indulgence. L'élaboration du calendrier s'est révélée assez complexe, pour ne pas dire très complexe. À cet égard, et avant de poursuivre, je dois vous informer des modifications techniques apportées au calendrier joint en annexe depuis que le projet de décision a été distribué hier matin. Ces modifications ont été introduites pour tenir compte de deux jours fériés officiels de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le 15 juin et le 21 août, respectivement pour l'Eïd al-Fitr et l'Eïd al-Adha.

En conséquence, les réunions de l'organe subsidiaire 4 prévues pour le 15 juin 2018, le matin et l'après-midi, ont été déplacées aux après-midis du 11 juin et du 14 juin. La réunion de l'organe subsidiaire 3 prévue l'après-midi du 21 août a été reportée au matin du 24 août et, enfin, un dernier amendement doit encore être apporté. La dernière réunion de l'organe subsidiaire 1, actuellement prévue l'après-midi du 20 août, devra être reportée au matin du 23 août. Veuillez noter que le document qui se trouve actuellement sur vos tables avec le code-barres est le document officiel soumis pour approbation. Il contient déjà les deux premiers amendements techniques que je viens de mentionner et doit être examiné en tenant compte de l'amendement oral qui vient d'être présenté concernant le déplacement d'une réunion de l'organe subsidiaire 1 du 20 août après-midi au 23 août au matin.

Après cette explication, nous allons nous prononcer sur le projet de décision mais, avant de présenter le projet de décision pour adoption, je voudrais savoir si une délégation souhaite prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas. Chers collègues, puis-je dès lors considérer que la Conférence souhaite adopter le projet de décision figurant dans le document CD/WP.607 sur la désignation des coordonnateurs des organes subsidiaires créés en application de la décision figurant dans le document CD/2119, ainsi que son annexe, avec les amendements oraux qui ont été présentés ?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Chers collègues, permettez-moi de vous féliciter tous, ainsi que la Conférence, d'avoir fait un nouveau pas dans la bonne direction pour que la Conférence du désarmement puisse reprendre ses travaux de fond. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au distingué Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais tout d'abord nous féliciter tous pour l'adoption de cette importante décision. Nous saluons les efforts inlassables déployés par l'Ambassadrice de Suisse et ses collègues, qui ont grandement facilité la recherche d'un compromis. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux délégations qui ont fait preuve de volonté et de sagesse et qui ont mis tout en œuvre pour parvenir à des solutions mutuellement acceptables. La décision adoptée aujourd'hui est une réussite commune qui montre que des efforts conjoints peuvent résoudre les problèmes complexes auxquels la Conférence est actuellement confrontée.

Lorsque les détails organisationnels auront été mis au point, les États membres de la Conférence pourront alors entamer leurs travaux de fond. La délégation russe a l'intention d'adopter une approche constructive et est disposée à coopérer avec les coordonnateurs des cinq organes subsidiaires afin d'obtenir des résultats concrets. Nous espérons que, parallèlement aux débats thématiques, la présidence suisse continuera à rechercher avec détermination les meilleurs moyens possibles d'établir un programme de travail équilibré pour la Conférence, en tenant compte de l'expérience du passé.

Tout en reconnaissant le rôle particulier de la présidence dans ce processus, tel qu'il est énoncé dans le Règlement intérieur, nous voudrions souligner qu'un accord sur un programme de travail est la priorité pour chacun d'entre nous, et que cela nécessite la participation de tous les États membres de la Conférence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et je donne maintenant la parole au distingué Représentant des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter, ainsi que la Conférence du désarmement dans son ensemble, pour cette décision. Grâce à vos efforts inlassables et à ceux de votre équipe pour faire avancer la décision figurant dans le document CD/2119, nous sommes parvenus aujourd'hui à un accord sur la composition des organes subsidiaires. Je tiens également à exprimer ma gratitude à vos prédécesseurs à la présidence de la Conférence du désarmement, l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Bard, et l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Aryasinha. Enfin et surtout, je voudrais remercier tous les collègues de la Conférence du désarmement pour leurs efforts et la confiance qu'ils m'ont accordée, ainsi qu'aux autres coordonnateurs, pour nous permettre de poursuivre nos travaux.

S'agissant de l'organe subsidiaire 2, permettez-moi à ce stade de faire quelques remarques concernant sa préparation. Premièrement, j'ai l'intention, sur la base de la décision d'aujourd'hui et de la décision figurant dans le document CD/2119, de vous adresser une lettre qui contiendra un calendrier plus détaillé décrivant la manière dont nous allons poursuivre nos travaux. À cet égard, je voudrais préciser les points suivants : cinq réunions de l'organe subsidiaire seront consacrées à la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Une réunion de l'organe subsidiaire sera consacrée à des questions autres que l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et

autres dispositifs explosifs nucléaires, et la dernière réunion sera une séance récapitulative et de clôture.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées aux présidences. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Chine, qui sera suivi du Représentant de l'Allemagne.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en chinois*) : Madame la Présidente, depuis votre accession à la présidence, vous avez mené de nombreux cycles de consultations multilatérales et bilatérales, démontrant votre riche expérience de la diplomatie et votre approche minutieuse et patiente de votre travail. Vous avez, dans un esprit d'ouverture, entendu les différents points de vue constructifs présentés, dont ceux présentés par la Chine, et, en l'espace d'une semaine seulement, vous avez favorisé le dégagement d'un consensus entre toutes les parties concernant la désignation des coordonnateurs pour les organes subsidiaires. Sur ce point, la délégation chinoise tient à exprimer son admiration pour votre professionnalisme et vos efforts inlassables et à vous féliciter pour l'adoption de cette décision aujourd'hui par la plénière.

Madame la Présidente, la décision qui vient d'être adoptée, son annexe et les déclarations faites par les coordonnateurs serviront de base pour permettre à la Conférence de mener à présent des débats de fond. Nous pensons que cette solution globale répond de façon satisfaisante aux principales préoccupations de toutes les parties. Elle servira de base aux travaux concrets de tous les organes subsidiaires et est le résultat des efforts conjoints déployés par toutes les parties pour parvenir à une compréhension mutuelle. Toute manière de procéder qui s'écarterait de cette solution globale nuirait aux efforts déployés par toutes les parties pour surmonter les divergences d'opinion et pour contribuer positivement à l'esprit de coopération et de confiance mutuelle, et pourrait ainsi entraver les débats au sein des organes subsidiaires.

La délégation chinoise voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa gratitude à l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Aryasinha, et à votre prédécesseur, l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Bard, pour leurs contributions. Ces dernières années, l'Ambassadeur Aryasinha a joué un rôle de premier plan dans les efforts de désarmement de la Conférence dans le cadre de mécanismes tels que la Convention sur certaines armes classiques, et il a noué une amitié profonde avec la délégation chinoise. Nous voudrions une fois encore exprimer notre profonde admiration pour les efforts qu'il déploie pour faire avancer la cause du désarmement à l'échelle internationale et pour sa contribution à cette cause. C'est avec une grande tristesse que nous nous apprêtons à le voir quitter son poste, et nous lui souhaitons encore plus de succès dans ses futurs projets. Aujourd'hui, avec l'adoption de cette décision, il est temps pour nous d'être satisfaits et de nous réjouir. Je ne voudrais pas que ce moment soit gâché par des querelles politiques ennuyeuses.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées aux présidences. Je donne maintenant la parole au distingué Représentant de l'Allemagne.

M. Pilz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter également pour l'adoption de cette décision. Je pense que cette bataille a été longue et difficile et que le succès que nous avons obtenu aujourd'hui n'aurait pas été possible sans le travail dévoué de vos prédécesseurs, l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Bard, et l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Aryasinha. Enfin et surtout, c'est le résultat de la volonté positive de toutes les délégations réunies dans cette salle de parvenir à un compromis dans un esprit constructif.

Pour l'Allemagne, c'est un immense honneur que d'avoir été chargée par la Conférence du désarmement d'assumer la fonction de coordonnateur de l'organe subsidiaire pour le point 4 de l'ordre du jour intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes » (garanties négatives de sécurité). Nous proposerons une structure plus détaillée des débats que nous envisageons de tenir en temps utile et quelques documents

préparatoires supplémentaires qui permettront à toutes les délégations de participer activement et de manière constructive à ce débat.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de l'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Sri Lanka.

M. Aryasinha (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, chers collègues, je quitterai Genève à la fin de ce mois, après près de six ans d'une expérience difficile, mais enrichissante, en tant que Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales.

Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Michael Møller, la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Anja Kaspersen, le personnel du secrétariat de la Conférence du désarmement, les six présidents de la 2618^e session, les coordonnateurs régionaux et, en particulier, les membres du groupe restreint, ainsi que tous les membres de la Conférence du désarmement qui ont travaillé avec moi et ma délégation dans le cadre de la présidence de la Conférence du désarmement que mon pays a assurée plus tôt cette année. Je tiens également à remercier les membres des États observateurs à la Conférence du désarmement et tous les experts de la société civile qui m'ont aidé à comprendre les processus de désarmement et à y contribuer, que ce soit au sein de la Conférence du désarmement elle-même ou d'autres dispositifs et mécanismes de désarmement comme la Convention sur certaines armes classiques, que Sri Lanka a eu l'honneur de présider en 2015, une période pendant laquelle nous avons pu parvenir à un consensus pour faire avancer le mandat sur les systèmes d'armes létaux autonomes.

Madame la Présidente, la décision que vous avez réussi à faire adopter aujourd'hui fait de mon départ un moment particulièrement heureux. Nous étions quelque peu préoccupés par la tournure des événements et je vous félicite de la manière dont vous êtes parvenue à obtenir un consensus pour que cette décision soit prise. La Conférence du désarmement pourra désormais se concentrer sur les travaux de fond, avec la désignation des cinq coordonnateurs et un calendrier de travail qui a été élaboré sur la base des principes énoncés dans le document CD/2119. Je tiens également à saluer le travail important accompli par l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Veronika Bard, pour parvenir à un accord sur les cinq coordonnateurs qui dirigeront les cinq organes subsidiaires, sur la base du principe de la représentation géographique équitable. Je félicite et souhaite bonne chance aux Ambassadeurs d'Indonésie, des Pays-Bas, du Brésil, d'Allemagne et du Bélarus, qui seront nos coordonnateurs et qui mettront cette décision à exécution.

Madame la Présidente, Sri Lanka joue un rôle actif dans le domaine du désarmement depuis de nombreuses années. Alors que je quitte mes fonctions à Genève, je suis heureux que la récente présidence de mon pays ait été en mesure d'apporter une contribution, au travers de la décision figurant dans le document CD/2119. Je pense que cela pourrait constituer une première étape irréversible pour faire progresser les travaux de la Conférence du désarmement et réaffirmer sa crédibilité en tant qu'instance multilatérale unique pour la négociation des traités de désarmement. Notre capacité à forger cet accord témoigne du fait que Sri Lanka apporte sa meilleure contribution à la communauté internationale lorsqu'il dirige depuis le centre. Cela n'aurait pas fonctionné si notre position à la Conférence du désarmement nous avait conduits soit à être pris pour acquis, soit à rester isolés. La décision figurant dans le document CD/2119 n'était pas non plus un accident et je dois dire que, si elle comporte une quelconque ambiguïté, ce n'est pas une erreur. Il s'agissait en fait d'une décision délibérée et consciente, que nous avons tous approuvée à l'unanimité pour aider la Conférence du désarmement à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis vingt-deux longues années. Une fois de plus, la décision d'aujourd'hui a prouvé que là où il y a une volonté, il y a un chemin, et que les membres de cet organe sont capables de saisir l'élan et de parvenir à ces décisions. La décision figurant dans le document CD/2119 a constitué également un équilibre entre souplesse et garanties, et elle a fourni un cadre pour un débat mieux ciblé et continu sur toutes les questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. En approuvant collectivement toute ambiguïté qui existait, nous avons réussi à débloquer la situation après une paralysie.

Je me souviens que le Secrétaire général de l'ONU, M. Antonio Guterres, a déclaré ici lors du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement, le 26 février 2018 : « Je crois que vous avez pris le meilleur départ qu'on ait vu depuis près de deux décennies, et j'ai hâte que nous poursuivions sur cette lancée. ». Dans le même esprit, je pense que le respect de certains principes cardinaux – l'inclusivité dans les consultations, la transparence dans l'engagement sans ordre du jour préconçu – et le fait de laisser suffisamment de temps pour traiter les préoccupations réelles de tous les États membres nous aideront sans aucun doute à passer aux prochaines étapes de la mise en œuvre de cette décision et à ramener la Conférence sur la voie des travaux et négociations de fond. Ce faisant, la Conférence doit assurément se fonder sur le Règlement intérieur. Toutefois, comme je l'ai dit lors de la négociation de la décision figurant dans le document CD/2119, et je tiens à le répéter maintenant, la Conférence du désarmement ne doit pas se laisser enfermer dans ces règles. La règle du consensus n'est pas à l'origine de l'impasse à la Conférence du désarmement ; cela tient plutôt à un manque de volonté politique. De toute évidence, il ne s'agit pas d'une question de procédure, mais bien d'une question politique. Nous obtiendrons de meilleurs résultats si nous utilisons la règle du consensus comme un outil de compromis plutôt que comme un veto.

Si nous voulons rester pertinents en tant qu'unique organe multilatéral chargé de négocier des traités de désarmement, la Conférence du désarmement a la tâche peu enviable de trouver également un compromis entre ceux qui pensent qu'une seule question est mûre pour la négociation et ceux qui estiment qu'il y a des questions faciles à portée de main tout aussi importantes à l'ordre du jour. Nous avons pu surmonter ce blocage et parvenir à un compromis plus tôt cette année lorsque nous avons adopté la décision figurant dans le document CD/2119. Nous avons à nouveau montré que nous en sommes capables, avec l'adoption de la décision figurant dans le document CD/WP.607. Outre la souplesse dont ont fait preuve toutes les délégations qui ont été étroitement associées à nos travaux et à ceux des présidences suivantes, il est particulièrement important qu'une fois la décision adoptée en février, certaines des délégations qui ont continué à faire preuve d'un certain scepticisme à l'égard du processus de la Conférence du désarmement aient exprimé leur volonté de travailler de manière constructive à la réalisation de ses objectifs et à la reprise des travaux. Nous ne devons pas gâcher cet élan. Enfin, il reste à voir si la décision figurant dans le document CD/2119 était un début ou une aberration, mais une chose est certaine : le prix à payer pour empêcher la Conférence du désarmement d'aller de l'avant vient de s'alourdir.

Alors que je pars, j'espère que nos récentes réalisations collectives nous inciteront tous à travailler plus dur pour aplanir les difficultés qui nous attendent, à ne pas changer les objectifs et à aller aussi loin que nous le pouvons. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie tous très sincèrement de m'avoir donné l'occasion de vous dire au revoir et vous souhaite plein succès dans vos futurs travaux, tant professionnels que personnels. Ce fut un honneur pour moi de travailler avec vous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et saisis cette occasion pour le remercier au nom de toute la Conférence pour son engagement. Sur une note plus personnelle, je voudrais vous remercier et ajouter que ce fut un réel plaisir et un honneur de travailler étroitement avec vous dans le cadre du collège des six Présidents. Je vous souhaite le meilleur et beaucoup de succès dans votre avenir personnel et professionnel.

Je donne maintenant la parole au distingué Représentant de l'Inde.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que l'ensemble de la Conférence du désarmement, pour l'adoption de la décision figurant dans le document CD/WP.607. Madame la Présidente, vous avez, avec vos deux prédécesseurs, disputé une course de relais. Notre distingué collègue de Sri Lanka a guidé la Conférence du désarmement et nous a aidés à adopter la décision figurant dans le document CD/2119, puis votre prédécesseur, l'Ambassadrice Veronika Bard, nous a aidés à choisir cinq excellents coordonnateurs pour orienter les travaux des organes subsidiaires prévus par la décision adoptée sous la présidence sri-lankaise. Vous avez maintenant bouclé la boucle en nous permettant d'adopter une décision sur la désignation de ces coordonnateurs et sur la manière dont leur travail sera mené.

Permettez-moi d'être très clair, ce n'est qu'un premier pas. Cela semble un peu inhabituel, compte tenu du contexte dans lequel nous fonctionnons mais, en ce qui concerne la vocation de cette Conférence, ce n'est qu'une première étape, et l'objectif général, le but, reste les négociations, que nous y parvenions par un processus itératif d'engagement sur le fond ou par la méthode classique du programme de travail assorti de mandats de négociation. Dans ce contexte, à la lumière de cet objectif, ma délégation est disposée à travailler de manière constructive et ouverte avec les cinq coordonnateurs. Soit dit en passant, il s'agit là d'excellents choix pour guider nos travaux de fond, et nous attendons donc avec intérêt de travailler avec les coordonnateurs sur les travaux de fond de la Conférence du désarmement. Nous avons écouté attentivement ce que le distingué Ambassadeur des Pays-Bas avait à dire au sujet de ses projets pour l'organe subsidiaire 2. Nous avons également écouté attentivement notre collègue de l'Allemagne et nous attendons avec impatience d'entendre les autres coordonnateurs nous faire part de leurs projets sur la façon dont ils mèneront le travail de fond qui leur a été confié.

D'une certaine manière, Madame la Présidente, nous avons fait preuve d'innovation avec cette décision, en ce qui concerne la formalité des organes subsidiaires, le fait que nous avons regroupé certains points et que nous avons donné l'occasion, que ce soit par la décision elle-même ou par ce qui a été dit oralement, d'examiner d'autres questions que les quatre points essentiels à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous restons disponibles et disposés à nous engager sur ces questions, qui sont pertinentes pour les travaux de fond de la Conférence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur d'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées aux présidences, et de nous avoir rappelé que nous ne devrions effectivement pas trop nous réjouir aujourd'hui : le véritable travail reste à faire. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier et à reconnaître l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur Aryasinha, l'Ambassadrice Bard et vous-même, Madame l'Ambassadrice Dallafior. En ce qui concerne l'Ambassadeur Aryasinha en particulier, je lui souhaite plein succès à son retour au Sri Lanka et, une fois encore, je tiens à lui exprimer mon admiration et ma gratitude pour les efforts qu'il a déployés avec succès pour nous permettre de briser la glace à la Conférence du désarmement avec la décision figurant dans le document CD/2119. Je remercie également tous les membres pour la confiance qu'ils accordent aux coordonnateurs, y compris moi-même. Je ferai de mon mieux pour répondre à vos attentes.

J'ai l'intention de rester ouvert aux consultations et aux échanges avec tous les membres intéressés de la Conférence du désarmement sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je compte me fonder sur une compréhension commune de la situation en ce qui concerne les normes en vigueur qui s'appliquent ou qui sont pertinentes en la matière. Le nombre de séances est relativement limité et, avec votre accord, nous devrions nous efforcer de respecter strictement les termes de nos mandats, tels qu'ils figurent dans le document CD/2119 et dans la présente décision figurant dans le document CD/WP.607. Mon ambition est de mettre en évidence, au cours des discussions, les domaines dans lesquels des travaux pertinents pourraient être menés. J'espère pouvoir compter sur votre soutien, vos contributions constructives et votre souplesse. Je compterai également sur l'appui du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et sur l'expertise de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en particulier. Je suis conscient – et c'est également la position nationale de mon pays – que la décision figurant dans le document CD/2119 est fondée sur un équilibre délicat qui exige des progrès sur tous les fronts. C'est pourquoi, sous la direction des Présidents, je m'efforcerai également de maintenir un niveau de coordination adéquat avec mes collègues coordonnateurs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Brésil et donne la parole au distingué Ambassadeur d'Indonésie.

M. Setyawati (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, de vos efforts et du suivi donné à la décision figurant dans le document CD/2119. Je tiens également à remercier vos prédécesseurs, l'Ambassadrice de Suède et l'Ambassadeur de Sri Lanka, pour la manière très compétente

dont ils ont assumé la présidence pendant leur mandat, ouvrant ainsi la voie à l'adoption des décisions aujourd'hui. Je tiens à saluer les décisions relatives à la désignation des coordonnateurs des organes subsidiaires et au calendrier en annexe, et je voudrais également me faire l'écho des observations formulées concernant la souplesse dont ont fait preuve tous les États membres pour parvenir à un consensus dans la poursuite de nos efforts.

Je tiens également à remercier les membres pour la confiance qu'ils ont témoignée à l'Indonésie en tant que coordonnateur d'un organe subsidiaire, ainsi que pour leur soutien infaillible et leur engagement constructif dans nos efforts communs dans cet organe subsidiaire. Bien entendu, je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec les autres coordonnateurs et je leur souhaite plein succès dans leur travail.

En ce qui concerne le programme de travail, je souhaite présenter le projet de programme de travail en temps voulu et, bien entendu, je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec vous pour atteindre nos objectifs communs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur d'Indonésie et je donne maintenant la parole à la distinguée Représentante du Viet Nam.

M^{me} Le Duc Hanh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de prendre la parole pour vous exprimer ma sincère gratitude et ma reconnaissance pour les efforts que vous avez consacrés à nos travaux jusqu'à présent. Je saisis cette occasion pour saluer les décisions que nous avons adoptées aujourd'hui et vous féliciter, Madame la Présidente, pour ce succès. Nous remercions également l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Aryasinha, et l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Bard, pour la dynamique qui nous a amenés à adopter la décision d'aujourd'hui.

Selon nous, cette décision importante, qui nous rapproche du travail de fond, est une excellente option pour aider la Conférence à éviter une impasse en l'absence d'un programme de travail. En effet, les membres ont fait preuve de bonne volonté, de souplesse et de coopération constructive afin de trouver une solution. À notre avis, les mesures prises dans le cadre du processus de la Conférence du désarmement reflètent la volonté de faire du multilatéralisme le principe fondamental des négociations, qui est la seule approche efficace et fondée sur des règles, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, ainsi qu'un outil efficace pour instaurer la confiance. Tout en nous félicitant de la décision prise aujourd'hui, nous espérons également que les États membres seront en mesure de trouver une solution pour favoriser l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail qui permettra à la Conférence de s'acquitter de son mandat officiel de négociation.

Enfin, nous vous souhaitons une présidence fructueuse et je saisis cette occasion pour vous assurer de notre plein appui. Pour terminer, je tiens à féliciter les Ambassadeurs d'Indonésie, des Pays-Bas, du Brésil, d'Allemagne et du Bélarus d'avoir été désignés comme coordonnateurs des cinq organes subsidiaires respectifs et vous assurer de notre plein appui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la distinguée Représentante du Viet Nam de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées aux présidences et, si les coordonnateurs me le permettent, la remercier en leur nom également pour les paroles aimables qui leur ont été adressées. Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice de Suède.

M^{me} Bard (Suède) (*parle en anglais*) : Au nom de mon équipe, je tiens à féliciter chaleureusement la présidence suisse et son équipe très compétente pour avoir réussi à concrétiser la décision prise aujourd'hui, qui figure dans le document CD/WP.607. Ce fut en effet un grand honneur, une grande satisfaction et je peux même dire une grande joie de servir entre les présidences de Sri Lanka et de la Suisse. Permettez-moi également, à ce stade, de souhaiter à l'Ambassadeur Aryasinha, notre cher collègue, tout le succès possible pour son retour au Sri Lanka. Il nous appartiendra toutefois, en tant qu'États membres de cette instance, souvent appelée cette auguste instance, de décider si la décision d'aujourd'hui est un petit ou un grand pas.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la distinguée Ambassadrice de Suède et donne la parole à la Représentante du Pakistan.

M^{me} Latif (Pakistan) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à ce poste et de vous assurer du plein appui de notre délégation. Nous saluons sincèrement le travail accompli cette année par vos deux prédécesseurs, l'Ambassadeur de Sri Lanka, qui a facilité l'adoption de la décision figurant dans le document CD/2119, et l'Ambassadrice de Suède, qui a permis de désigner cinq coordonnateurs sur la base d'une représentation régionale équitable pour diriger les travaux des organes subsidiaires. Ces efforts ont été essentiels pour nous rapprocher de la reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement. Nous souhaitons plein succès à l'Ambassadeur de Sri Lanka pour ses projets d'avenir et le remercions de toutes ses contributions à la Conférence du désarmement.

À la fin de la présidence suédoise, nous étions tout près de mettre formellement en place un cadre opérationnel pour mettre en œuvre la décision adoptée. Nous avons finalement échoué, non pas en raison du manque de volonté politique qui afflige souvent la Conférence du désarmement, mais en raison des interprétations divergentes qui correspondaient à nos priorités respectives et étaient en contradiction avec la décision figurant dans le document CD/2119. Nous sommes heureux que toutes ces questions aient été résolues à l'amiable sous votre direction.

Madame la Présidente, vous avez entrepris des consultations approfondies dès le moment où vous avez pris le relais de l'Ambassadrice de Suède. Notre délégation s'est engagée avec vous de manière très constructive dans cet effort pour trouver un compromis qui répondrait aux préoccupations de tous les États membres afin d'entamer la mise en œuvre de la décision figurant dans le document CD/2119. Nous vous remercions et vous félicitons d'avoir réussi à présenter un ensemble de mesures qui a fait l'objet d'un consensus à la Conférence du désarmement. Cela n'aurait pas été possible sans l'engagement et la souplesse dont ont fait preuve toutes les délégations concernées. Nous notons avec satisfaction qu'avec l'adoption de cette décision aujourd'hui, nous avons mis en place une structure qui nous permettra de tenir des débats de fond sur tous les points de l'ordre du jour. Notre délégation participera activement à cette tâche et l'exploitera au mieux de ses possibilités. Il s'agit d'une occasion de développer une meilleure compréhension pour établir des convergences. Nous espérons que tous les États membres participeront aux réunions des cinq organes subsidiaires avec le même zèle et le même enthousiasme.

Madame la Présidente, nous prenons acte ici de la déclaration faite par le coordonnateur de l'organe subsidiaire 2, l'Ambassadeur des Pays-Bas, qui a souligné son intention de consacrer une des séances à des questions autres que les matières fissiles. Cela permettra aux États membres de soulever et d'examiner des questions pertinentes qui relèvent logiquement du point 2 de l'ordre du jour. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour assurer chacun des cinq coordonnateurs de notre plein appui et de notre coopération, et de les remercier de s'être portés candidats à ces postes. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec eux dans les semaines à venir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la distinguée Représentante du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées aux présidences. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole sur cette question ? Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : Je tenais à dissocier mes observations sur le discours d'adieu de l'Ambassadeur Aryasinha de notre débat de fond sur le document CD/WP.607. Ce fut un privilège et une véritable joie de travailler avec l'Ambassadeur Ravinatha Aryasinha, que ce soit dans cette salle sur les travaux de la Conférence du désarmement, dans les petites salles autour de cette enceinte ou lors des débats sur la Convention sur certaines armes classiques, dans le cadre de laquelle, comme il l'a rappelé aujourd'hui, il nous a mis sur la bonne voie en 2015 en dégagant un consensus sur un mandat pour les travaux relatifs aux systèmes d'armes létaux autonomes. Il est remarquable qu'il ait trouvé le temps de s'occuper activement des questions de désarmement compte tenu de ses autres responsabilités, en particulier au Conseil des droits de l'homme, où il a défendu avec succès et avec distinction les intérêts de son pays. Il retourne à Colombo pour

une mission importante et je voudrais, en mon nom et en celui de la délégation indienne, lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions officielles, ainsi que tout le meilleur à sa famille qui retourne dans son pays natal.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur d'Inde et donne la parole au distingué Ambassadeur du Pakistan.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais également me joindre à mon collègue, l'Ambassadeur d'Inde, pour remercier notre cher ami l'Ambassadeur Aryasinha du travail qu'il a accompli pour nous mener sur cette voie. À bien des égards, nous n'avions pas perdu espoir, mais nous nous sommes retrouvés dans une impasse, et je suis conscient du temps et des efforts qu'il a consacrés à la Conférence du désarmement pour faire tourner la machine, surtout à l'époque où le Conseil des droits de l'homme était en pleine activité et où il a défendu avec beaucoup de talent la position de son pays. Je tiens donc à saluer son excellence professionnelle dans ce domaine, en mon nom et au nom de la délégation pakistanaise.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Pakistan. Nous pouvons tous souscrire à sa déclaration et à celle de l'Ambassadeur d'Inde.

Je voudrais conclure les débats concernant le document CD/WP.607. Je crois comprendre qu'aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole sur ce point. Je félicite donc une fois de plus l'ensemble de la Conférence pour cette décision.

J'ouvre maintenant les débats pour aborder toute autre question. Je donne la parole à la distinguée Représentante de l'Australie.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Je commencerai par féliciter les trois Présidents ainsi que tous nos collègues pour la décision que nous venons de prendre. Je ne peux m'empêcher de penser que le fait de lever les rideaux fait une différence, et je suggère que nous poursuivions de cette façon lors des débats de fond. Je voudrais également vous féliciter, Madame la Présidente, pour la table ronde sur la vérification que vous avez organisée vendredi dernier. J'ai trouvé cette discussion très fructueuse et très intéressante et, si c'est une indication de ce que seront les débats de fond, il s'agit d'un très bon essai.

Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter la réponse de l'Australie à l'attentat perpétré au Royaume-Uni à l'aide d'un agent neurotoxique. Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères ont annoncé aujourd'hui que deux diplomates russes identifiés comme des agents de renseignement non déclarés seront expulsés par le Gouvernement australien pour des actes incompatibles avec leur statut, conformément aux Conventions de Vienne. Les deux fonctionnaires seront priés de quitter l'Australie dans les sept jours. Cette décision reflète le caractère choquant de l'attentat, qui constitue le premier emploi offensif d'armes chimiques en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, impliquant une substance extrêmement mortelle dans une zone peuplée, mettant en danger d'innombrables autres membres de la communauté. Elle tient compte de l'avis du Gouvernement britannique selon lequel la substance utilisée le 4 mars était un agent neurotoxique de qualité militaire d'un type mis au point par la Russie. Un tel attentat ne peut être toléré par aucune nation souveraine. Nous appuyons fermement l'appel lancé à la Russie pour qu'elle divulgue toute l'étendue de son programme d'armes chimiques conformément au droit international.

L'Australie condamne l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances. Aucune circonstance ne justifie l'emploi de ces armes odieuses et aveugles. L'attentat de Salisbury constitue une atteinte directe à l'ordre international fondé sur des règles et au système mondial de non-prolifération. La communauté internationale doit faire preuve d'une tolérance zéro vis-à-vis des actes futurs de cette nature.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la distinguée Ambassadrice d'Australie et donne la parole au distingué Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais féliciter tous les membres de la Conférence du désarmement d'avoir adopté la décision figurant dans le document CD/WP.607.

Madame l'Ambassadrice, l'attentat du 4 mars contre notre plus proche allié, le Royaume-Uni, a mis en danger d'innombrables vies innocentes, y compris des enfants, et a grièvement blessé trois personnes, dont un officier de police. Il s'agissait d'une tentative irresponsable du Gouvernement russe d'assassiner un citoyen britannique et sa fille sur le sol britannique, avec un agent neurotoxique de qualité militaire. Cet acte ne peut rester sans réponse.

En réaction à cette violation scandaleuse de la Convention sur les armes chimiques et à la violation du droit international, les États-Unis expulseront 48 fonctionnaires russes en poste à la mission bilatérale russe aux États-Unis. Nous demanderons également au Gouvernement russe de fermer son consulat général à Seattle d'ici le 2 avril 2018. L'attentat de Salisbury n'était que le dernier d'une longue série d'efforts russes visant à saper la paix et la stabilité internationales. La Russie a fait preuve d'un mépris délibéré pour la souveraineté et la sécurité des pays du monde entier. Elle a cherché à maintes reprises à subvertir et à discréditer les institutions occidentales. Nous sommes solidaires avec le plus proche allié de l'Amérique, le Royaume-Uni. Nous répondons au Gouvernement russe : « Si vous attaquez nos amis, vous subirez de graves conséquences. ». Nous n'agissons pas seuls. Nous prenons ces mesures de concert avec d'autres mesures semblables prises par plus d'une douzaine d'alliés et de partenaires. Comme nous ne cessons de le répéter à Moscou, la porte du dialogue est toujours ouverte. Mais si la Russie veut améliorer ses relations, elle doit d'abord reconnaître sa responsabilité dans cet attentat et mettre fin à son comportement imprudent et agressif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur des États-Unis et donne maintenant la parole au distingué Représentant de la Chine.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Madame la Présidente. En ce qui concerne cette affaire d'empoisonnement à Londres, la délégation chinoise a pris acte des positions adoptées récemment par les pays concernés à l'égard de cette affaire. Nous espérons que toutes les parties fonderont leurs actions sur les règles et principes internationaux pertinents et qu'elles mèneront une enquête exhaustive, objective et impartiale reposant sur des preuves tangibles pour parvenir à une conclusion factuelle confirmée par les faits. Nous espérons que les parties concernées utiliseront les voies adéquates pour traiter correctement cette question. Nous pensons qu'à ce stade, cette question devrait être renvoyée à nos collègues de La Haye pour discussion.

Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre sympathie à la délégation russe à la suite de l'incendie qui a fait de nombreuses victimes à Kemerovo, en Sibérie, et exprimer nos condoléances aux victimes. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux personnes qui ont été blessées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Chine et donne la parole au distingué Représentant du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de me joindre à tous ceux qui vous ont félicité, Madame la Présidente, ainsi que vos prédécesseurs cette année, pour les efforts fructueux que vous avez déployés pour faire fonctionner cet organe. J'aimerais également transmettre mes meilleurs vœux personnels à l'Ambassadeur Aryasinha, alors qu'il rejoint de nouveaux horizons, et le remercier pour son esprit d'initiative et la contribution qu'il a apportée au sein de notre communauté.

Il y a dix jours, j'ai rendu compte de l'expulsion du Royaume-Uni de 23 fonctionnaires russes, dans le cadre de la réponse du Royaume-Uni à notre conclusion selon laquelle la Russie était très probablement responsable de l'emploi d'un agent neurotoxique sur le sol britannique le 4 mars. Nous ne pouvons pas connaître la véritable raison d'un tel acte imprudent, qui n'a mis en danger que des vies innocentes. Mais il est difficile de ne pas conclure qu'il s'agissait d'une tentative délibérée de nous inciter à agir sans réfléchir ou à humilier mon pays. Il n'y aura pas d'action précipitée, mais un refroidissement calme et calculé des tentatives de la Russie de saper le système international fondé sur des règles, dont l'expulsion des responsables russes au Royaume-Uni n'était que la première étape. Nous ne sommes pas non plus humiliés. Dans les moments d'adversité, nos valeurs prennent le dessus et la nation est unie et résolue et, comme cela est devenu d'autant plus évident ces dernières semaines, nous sommes unis entre de nombreux États,

des États qui ont souffert des actions hostiles de la Russie, des États qui sentent chaque jour plus intensément la menace russe, et des États qui déplorent les mesures qui sont prises par la Russie pour déstabiliser le système de sécurité collective dont nous dépendons tous. Ainsi, si nous ne sommes aucunement humiliés, nous sommes par contre honorés que nos actions aient été le catalyseur d'une réponse commune aussi forte. Dans le sillage des expulsions de responsables russes dans 23 États au cours des dernières 24 heures, les États ont envoyé à la Russie un signal très clair qu'ils ne toléreraient pas ses actions au mépris flagrant du droit international, ni sa tentative de saper nos valeurs. La Russie doit en être consciente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Royaume-Uni. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au distingué Représentant de l'Allemagne.

M. Pilz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Dans le contexte de l'attentat de Salisbury, j'aimerais déclarer ce qui suit aux fins du compte rendu. Le Gouvernement fédéral de l'Allemagne, en étroite consultation avec l'Union européenne et les alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, a décidé de demander à quatre diplomates russes de quitter l'Allemagne dans les sept jours. La demande a été transmise à l'Ambassade de Russie à Berlin. La semaine dernière, le Conseil européen a approuvé l'évaluation du Gouvernement britannique selon laquelle la Russie est très probablement responsable de l'attentat à l'empoisonnement contre Sergei Skripal et sa fille à Salisbury, et qu'il n'y a pas d'autre explication plausible à cet acte ignoble. À ce jour, la Russie n'a pas répondu à la demande britannique de contribuer de manière adéquate à la résolution de cette affaire. L'expulsion des quatre diplomates doit être considérée comme un signal fort de solidarité avec la Grande-Bretagne et témoigne de la détermination du Gouvernement fédéral à ne pas laisser les attaques contre nos plus proches alliés et partenaires sans réponse. Cette décision doit également être replacée dans le contexte de la récente opération cybernétique contre le système informatique protégé du Gouvernement fédéral, qui est plus que vraisemblablement imputable à des sources russes. Nous appelons le Gouvernement russe à gérer la situation de manière responsable. La Russie doit contribuer activement à l'enquête et répondre aux questions posées par le Royaume-Uni. La Russie doit coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et déclarer de manière transparente tous les faits relatifs au programme « Novitchok ».

Si notre détermination à réagir conjointement avec nos partenaires et alliés reste forte, nous nous déclarons également prêts à poursuivre le dialogue avec la Russie. Je vous renvoie également à la déclaration faite hier par notre Ministre des affaires étrangères, qui est disponible sur le site Web du Ministère des affaires étrangères.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de l'Allemagne et donne la parole au distingué Ambassadeur du Bélarus.

M. Ambrazevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter pour l'adoption de la décision et, en tant que coordonnateur, vous assurer que la République du Bélarus et sa délégation ici à Genève feront tout ce qui est en leur pouvoir pour faire avancer les débats. Je tiens également à souligner l'aspect le plus important, à savoir que, sans une opinion unanime dans cette salle, cette tâche est presque impossible. Nous espérons que les nations uniront leurs efforts dans ce sens.

Dans le contexte de l'affaire Skripal, nous déclarons que la République du Bélarus condamne tout emploi illégal de produits chimiques toxiques, en particulier d'armes chimiques. Tous les cas dans lesquels ils ont pu être utilisés doivent faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme. Si l'enquête comporte une composante internationale, les mécanismes correspondants internationalement reconnus doivent être mis à contribution. Nous pensons que les discussions politiques et l'anticipation des conclusions avant que les résultats de l'enquête pénale ne soient disponibles sont pour le moins contreproductives, en particulier dans les instances internationales dont le mandat ne concerne pas directement la question de fond. Une telle anticipation fait peser une pression sur l'enquête et peut compromettre son impartialité.

Le Bélarus adopte une position de principe contre les mesures coercitives économiques et politiques unilatérales. Leur application va à l'encontre de l'ordre juridique

international existant et aboutit à la disparition de toute confiance entre les gouvernements et, pire encore, à l'hostilité entre les peuples. Nous estimons que la discussion sur cette question doit se limiter à la plateforme de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, où nous disposons des experts compétents.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma sympathie aux familles et aux proches des victimes, ainsi qu'à l'ensemble de la Fédération de Russie, à la suite de l'incendie de Kemerovo.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Bélarus et donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Dans le droit fil des remarques de mon Premier Ministre et du Ministère des affaires étrangères, je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Les Pays-Bas ont été choqués par l'attentat perpétré à Salisbury au moyen d'un agent neurotoxique de qualité militaire. Les Pays-Bas ont condamné l'attentat dans les termes les plus fermes. Nous soutenons pleinement les autorités britanniques dans leurs enquêtes. Il est fondamental que la vérité soit révélée et que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes. Nous attendons de la Russie qu'elle fournisse à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des informations complètes sur le programme « Novitchok ». Nous voudrions nous faire l'écho du Conseil européen qui, le 22 mars, a convenu qu'il n'y a pas d'autre explication possible, qu'il est fort probable que la Russie soit responsable et que l'attentat de Salisbury constitue une menace grave pour notre sécurité collective et le droit international. Le Gouvernement des Pays-Bas a notifié hier aux autorités russes sa décision d'expulser deux diplomates russes des Pays-Bas dans un délai de deux semaines.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur des Pays-Bas et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République arabe syrienne.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter d'avoir présenté avec succès à la Conférence la décision qui vient d'être adoptée. Nous espérons que cela nous permettra de nous concentrer sur les travaux de fond qui sont en suspens à la Conférence. Je voudrais également m'associer aux orateurs précédents pour exprimer notre profonde gratitude à l'Ambassadeur Aryasinha, Représentant permanent de Sri Lanka, qui nous quittera à la fin de ce mois. Nous saluons vivement la contribution significative et importante qu'il a apportée aux travaux de la Conférence, notamment par l'adoption de la décision figurant dans le document CD/2119, qui a permis de briser la glace empêchant cette instance de dégager un consensus sur l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré qui permettrait à la Conférence d'entamer son mandat de négociation.

Permettez-moi également d'adresser nos sincères condoléances à nos collègues de la délégation de la Fédération de Russie pour les victimes de l'incident survenu dans un centre commercial russe.

Madame la Présidente, notre position en République arabe syrienne concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques repose sur l'idée que de telles accusations doivent faire l'objet d'une enquête complète et exhaustive de la part des organisations internationales compétentes, en l'occurrence l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

En conséquence, je suis d'accord avec mes collègues des délégations du Bélarus et de la Chine pour dire que la tribune tout indiquée pour examiner cette question est l'OIAC à La Haye. Nous estimons que le paragraphe 2 de l'article IX de la Convention sur les armes chimiques exige que cette question fasse l'objet d'un débat approfondi dans le cadre d'échanges d'informations et de consultations afin de clarifier tous ses aspects dans le contexte de l'OIAC à La Haye.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur de la République arabe syrienne et donne maintenant la parole à la distinguée Représentante de l'Irlande.

M^{me} Cullen (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous vous exprimons notre solidarité, à vous et à votre présidence, et nous saluons les efforts herculéens et la persévérance des trois présidences de cette année : Sri Lanka, Suède et Suisse. Bravo, il s'agit là d'un véritable progrès. Nous attendons avec impatience les réunions que vous avez prévues et nous remercions les coordonnateurs pour le temps précieux qu'ils ont accepté d'y consacrer.

En ce qui concerne Salisbury, le Royaume-Uni est le plus proche voisin et ami de l'Irlande, et nous sommes entièrement solidaires du Gouvernement britannique face aux circonstances et aux conséquences de ce terrible attentat. L'Irlande partage les conclusions du Royaume-Uni et du Conseil européen selon lesquelles il est très probable que la Fédération de Russie soit responsable et qu'il n'existe aucune autre explication plausible. L'emploi d'armes chimiques en toutes circonstances est totalement inacceptable. Ce matin, à Dublin, le Premier Ministre discute au sein du cabinet avec les Ministres du Gouvernement des mesures à prendre concernant l'Ambassade de Russie à Dublin, à la lumière des considérations de sécurité et en solidarité avec les mesures prises par le Royaume-Uni et d'autres pays.

Les armes chimiques, nous en convenons tous, sont barbares. Ne soyons pas timorés dans notre condamnation de l'attentat de Salisbury ni dans notre engagement à demander justice pour les personnes qui en ont souffert. Nous devons être unis dans notre appui à une enquête approfondie afin que les auteurs de ce crime soient amenés à répondre de leurs actes. Je terminerai en exprimant nos vœux de prompt rétablissement aux victimes de l'attentat du 4 mars. Je voudrais également exprimer nos pensées et nos prières aux victimes et aux survivants d'hier et d'aujourd'hui dont la vie a été irrémédiablement bouleversée par l'emploi d'armes chimiques et pour lesquels nous avons tous le devoir de faire en sorte de réaliser nos objectifs et de parvenir un jour à un monde exempt d'armes chimiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la distinguée Représentante de l'Irlande et donne maintenant la parole au distingué Représentant de la Fédération de Russie. Monsieur, vous avez la parole.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous partons du principe que toutes les délégations qui souhaitent s'exprimer sur cette question l'ont fait. Nous voudrions ensuite exercer notre droit de réponse et, avec votre permission, je vais donner la parole à mon collègue.

M. Davydov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chers collègues, je voudrais tout d'abord m'excuser auprès des États membres de la Conférence pour les délégations qui entraînent la Conférence dans une controverse politisée et inutile sur l'affaire Skripal, au détriment de ses fonctions premières.

Si quelqu'un pense que ce n'est pas le cas, je ne donnerai qu'un seul exemple. Comme vous le savez, au début de la session et au cours du débat de haut niveau, beaucoup de choses ont été dites sur l'importance de parvenir d'urgence à un accord sur notre objectif commun principal, qui est de convenir d'un programme de travail pour la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, nous n'entendons pratiquement rien de tel. Est-ce une coïncidence ? Je ne le pense pas. Comme chacun peut le comprendre, lorsque des accusations anti-russes non fondées sont lancées à maintes reprises sur la tribune de la Conférence, il ne nous reste d'autre choix que de réagir. À cet égard, nous proposons de démêler ensemble l'affaire Skripal.

Même sans être des spécialistes dans le domaine des armes chimiques, nous pouvons néanmoins analyser la logique des actions menées par les autorités britanniques et tirer nos propres conclusions sur certaines circonstances entourant les événements du 4 mars. D'autant plus que les déclarations des autorités britanniques nous donnent amplement matière à réflexion.

Dans un souci de compréhension, je vais citer certaines de ces déclarations dans leur version originale anglaise :

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

« Sur la base de l'identification certaine de cet agent chimique par des experts de renommée mondiale au Laboratoire de sciences et de technologies pour la défense de Porton Down, M. Skripal et sa fille ont été empoisonnés avec un agent neurotoxique de qualité militaire d'un type développé par la Russie. Celui-ci fait partie d'un groupe d'agents neurotoxiques connu sous le nom de "Novitchok" ». C'est ce qui ressort de la déclaration de la Première Ministre à la Chambre des communes sur l'incident de Salisbury, du 12 mars 2018.

(L'orateur reprend en russe.)

Ces déclarations parlent d'elles-mêmes. Même sans être des spécialistes dans le domaine des armes chimiques, il est clair que les experts britanniques ont identifié un type spécifique de matière toxique, qu'ils appellent « Novitchok ». Cela signifie que les spécialistes britanniques avaient au moins accès à sa formule chimique.

Une autre conclusion importante. La formule chimique se trouvait dans le laboratoire britannique avant même l'incident de Salisbury. Sinon, ils n'auraient pas pu déterminer aussi rapidement et avec exactitude la substance utilisée. À titre de comparaison, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a besoin d'au moins trois semaines pour confirmer les résultats obtenus dans le laboratoire de Porton Down.

Pour nous, cela soulève une question évidente ; plus d'une, en fait.

Premièrement, depuis combien de temps les experts britanniques sont-ils en possession de la formule du Novitchok : un an, deux ans, peut-être dix ? Mais la principale question est de savoir comment ils l'ont obtenue. Était-ce par eux-mêmes, par l'intermédiaire de la recherche et du développement, ou quelqu'un leur a-t-il donnée ? Et dans quelles circonstances ?

Une autre question importante se pose : comment ces actions devraient-elles être qualifiées du point de vue des dispositions de la Convention sur les armes chimiques ? Après tout, comme nous l'avons entendu dire, il s'agit d'un agent de guerre chimique. Cependant, chers collègues, ce n'est qu'un début. La partie la plus intéressante est encore à venir.

Le fait est que la formule chimique ne suffit pas à identifier le pays dans lequel la substance a été produite. Pour cela, vous avez besoin d'échantillons de référence à des fins de comparaison, c'est-à-dire, dans le cas de la Russie, les spécialistes britanniques avaient besoin d'échantillons de Novitchok reçus directement de la Russie. Cela soulève autant d'interrogations que la question de la formule chimique. À en juger par la déclaration précédente et par celles que je m'apprete à citer, les spécialistes britanniques disposent de tels échantillons.

(L'orateur poursuit en anglais.)

« Nous savons que la Russie a déjà produit cet agent. » C'est également ce qui ressort de la déclaration de la Première Ministre à la Chambre des communes sur l'incident de Salisbury, du 12 mars.

(L'orateur reprend en russe.)

Ou :

(L'orateur poursuit en anglais.)

« Des scientifiques russes ont développé le Novitchok dans les années 1970. » Extrait d'un article du Washington Post rédigé par le Ministre des affaires étrangères.

(L'orateur reprend en russe.)

Soit dit en passant, la deuxième affirmation n'est pas tout à fait exacte sur le plan historique, puisque dans les années 1970, il s'agissait de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et non de la Fédération de Russie. Voilà pour le premier point. Toutefois, le point le plus important est que des affirmations similaires faites au plus haut niveau politique montrent que le Gouvernement britannique dispose non seulement

d'échantillons mais aussi de renseignements complémentaires assez détaillés sur le sujet. À l'appui de cette conclusion, voici d'autres citations.

(L'orateur poursuit en anglais.)

« Aujourd'hui, seule la Russie possède des stocks d'agents Novitchok. Le lundi 12 mars, j'ai convoqué l'Ambassadeur de Russie et donné trente-six heures à son Gouvernement pour nous informer de la disparition éventuelle d'une partie de ces stocks. » Il s'agit d'un extrait de l'article du Washington Post rédigé par le Ministre des affaires étrangères. « La Russie possède un programme d'armes chimiques non déclaré en violation du droit international. » C'est également ce qui ressort de la déclaration de la Première Ministre à la Chambre des communes sur l'incident de Salisbury, du 14 mars 2018.

(L'orateur reprend en russe.)

Je tiens à attirer l'attention des délégations sur le fait que nous n'inventons rien de tout cela. Je pense que les déclarations parlent d'elles-mêmes. En outre, ces graves accusations exigent une base tout aussi solide, c'est-à-dire que l'information doit être fiable et vérifiée à plusieurs reprises par différents canaux. Ce genre de chose ne peut être fait en deux semaines. La conclusion est évidente : le Gouvernement britannique disposait de ces informations bien avant le 4 mars.

J'en viens au point le plus important, et il ne concerne pas la Russie. Nous avons rejeté et continuerons de rejeter toute accusation infondée de ce genre à notre rencontre. Lors de la réunion d'information qui s'est tenue au Ministère russe des affaires étrangères le 21 mars, en présence de la majorité, sinon de tous les États membres de la Conférence du désarmement, les représentants des autorités russes ont donné des explications détaillées sur toutes les questions.

C'est désormais au tour du Royaume-Uni. Pourquoi le Gouvernement britannique, qui disposait d'informations détaillées, ne les a-t-il pas immédiatement transmises à l'OIAC, comme l'exige l'article 9 de la Convention, en cas de soupçons concernant le non-respect des dispositions de l'OIAC ? Ainsi, il en découle essentiellement qu'il a dissimulé à l'OIAC et à la communauté internationale ses soupçons ou même des faits concernant le non-respect éventuel de la Convention. Comment devrions-nous qualifier cela ? La législation russe définit cela comme une omission criminelle. Si tel n'est pas le cas, pourquoi les représentants du Royaume-Uni n'ont-ils pas déclaré à l'OIAC leurs soupçons au sujet de la Russie ? Pourquoi n'ont-ils pas fait part de leurs préoccupations au sujet de la certification par l'OIAC de la destruction totale de notre stock d'armes chimiques, l'an dernier ? Pour être honnêtes, nous avons très peu de doute quant au fait que cette question, comme beaucoup d'autres, restera sans réponse. Il faut dire que nous y sommes habitués.

Chers collègues, pour ceux d'entre vous qui souhaitent avoir une meilleure idée du point de vue officiel russe, des copies d'une traduction anglaise non officielle de la note de service du Ministère russe des affaires étrangères exposant notre position sur l'affaire Skripal seront déposées sur la table qui se trouve à côté de la porte, lorsque vous partirez. Ce document a été distribué lors de la séance d'information à l'intention du corps diplomatique tenue au Ministère russe des affaires étrangères le 21 mars.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je pense que le tableau serait incomplet sans une autre citation de la conférence de presse de l'Ambassadeur du Royaume-Uni à Moscou le 22 mars. Je pense que cette citation est une démonstration très claire de l'attitude des autorités britanniques vis-à-vis de la Russie.

Cependant, je commencerai par quelque chose de légèrement différent. Je prononcerai deux citations. Je ne ferai aucun commentaire sur aucune d'entre elles, car elles sont déjà parfaitement claires.

Et donc :

(L'orateur poursuit en anglais.)

« Quatre jours après l'incident, les analystes de Porton Down » – je tiens à insister sur les termes « quatre jours après » – « les analystes de Porton Down ont établi qu'il s'agissait d'une arme chimique de type militaire de la catégorie Novitchok, un agent

neurotoxique fabriqué en Russie. L'agent Novitchok a été produit en Russie par l'État russe. » Deuxième citation : « Une mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est maintenant au Royaume-Uni pour confirmer cette analyse. » S'agit-il d'un parti pris ? À vous d'en tirer la conclusion. Et la dernière. « Nous n'avons aucune raison de travailler avec l'État russe ou de lui faire confiance pour fournir une analyse crédible ou indépendante des questions sur lesquelles ses intérêts pourraient être affectés. » Donc personne n'a jamais rien attendu de nous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Fédération de Russie et donne maintenant la parole au distingué Représentant de l'Ukraine.

M. Demchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la délégation ukrainienne tient à saluer les trois présidences pour leur travail acharné et à nous féliciter tous pour l'adoption de la décision figurant dans le document CD/WP.607.

Chers délégués, comme l'a déclaré hier Petro Porochenko, Président de l'Ukraine, en réponse à l'attaque chimique odieuse de Salisbury, l'Ukraine, dans un esprit de solidarité avec nos partenaires britanniques et alliés transatlantiques et en coordination avec les pays de l'Union européenne, a décidé d'expulser 13 diplomates russes du territoire ukrainien. La Russie, par l'empoisonnement de son ancien officier de renseignement Sergei Skripal et de sa fille en Grande-Bretagne, a une fois de plus confirmé son attitude méprisante non seulement à l'égard de la souveraineté des États indépendants mais aussi à l'égard de la valeur de la vie humaine. L'Ukraine subit chaque jour cette attitude dans la Crimée ukrainienne occupée et dans la région du Donbass. Notre réponse commune doit rester décisive et ferme afin de prévenir de nouvelles tragédies humaines et de garantir le respect du droit international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de l'Ukraine et donne la parole au distingué Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je me dois de prendre la parole pour répondre à certaines déclarations de nos collègues russes. Je crois que l'un d'entre eux a qualifié de controverse politique les préoccupations exprimées au sein de cet organe concernant l'attentat de Salisbury. Les préoccupations exprimées au sein de cet organe concernent le fait qu'un État mène une attaque contre un autre État au moyen d'armes chimiques. Je tiens à rappeler à tous que cet auguste organe a autrefois négocié la Convention sur les armes chimiques, si bien que les remarques selon lesquelles cet organe ne devrait pas discuter de cette question ne sont ni sérieuses ni crédibles. À mon avis, les responsables russes doivent mettre les choses au clair, car je pense que bon nombre d'entre nous ont entendu il y a quelques semaines un responsable russe dire que ni l'Union soviétique ni la Russie n'avaient jamais produit de Novitchok. Nous avons également entendu un autre responsable, par la suite, dans divers rapports de presse, dire que la Russie ne produisait plus de Novitchok. La question que je voudrais poser à nos collègues russes est donc la suivante : qu'en est-il ? La Russie a régulièrement insisté sur le fait qu'elle avait détruit la totalité de son stock d'armes chimiques. De mon point de vue, je pense qu'il faut sérieusement revenir en arrière et, à tout le moins, procéder à une analyse plus approfondie de la situation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur des États-Unis et donne la parole au distingué Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Toutes les personnes présentes dans cette salle comprennent la gravité de l'expulsion de responsables travaillant dans les missions diplomatiques. Les décisions prises hier par 23 pays et que d'autres examinent aujourd'hui devraient illustrer la confiance que ces pays manifestent à l'égard de l'évaluation faite par le Royaume-Uni. Ce que nous venons d'entendre est un parfait exemple des tentatives de la Russie de nier et de détourner l'attention d'un acte qui a produit des résultats inattendus. Nous avons suivi les tentatives de désinformation de la Russie ces dernières semaines et je vais résumer brièvement certaines d'entre elles parce que je pense qu'elles sont importantes.

C'est ainsi que la chaîne de télévision Russia 24 a déclaré le 8 mars que l'exposition était accidentelle en raison de la proximité de Porton Down. Russia One, une autre chaîne

de télévision, a indiqué le 8 mars qu'il s'agissait d'un suicide – la dépendance et le stress sont courants chez les transfuges. Le 8 mars, RT a parlé de certains essais douteux ou complices à Porton Down. RIA Novosti a déclaré le 8 mars qu'il s'agissait d'une surdose accidentelle d'un agent neurotoxique. Le 8 mars, Russia One a également déclaré qu'il ne s'agissait que d'une tentative d'attiser la russophobie. Russia One, le 11 mars, avait modifié son histoire en disant que les Britanniques étaient responsables : si vous songez soigneusement à qui cela profite, ce sont les Britanniques. Le 12 mars, Russia One a affirmé que les Américains l'avaient fait pour déstabiliser le monde, attiser la russophobie et obliger le Royaume-Uni à isoler la Russie. Le lendemain, Russia One a indiqué que l'Ukraine l'avait fait pour piéger la Russie. Serguei Lavrov, Ambassadeur auprès des Nations Unies et Ambassadeur de Russie auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a déclaré le 15 mars que les Britanniques réagissaient de la sorte pour détourner l'attention du Brexit. Le 14 mars, Mk.ru a dit qu'il s'agissait clairement de la belle-mère. La porte-parole du Ministère des affaires étrangères a déclaré le 17 mars que la Russie avait fait des progrès en Syrie et qu'il s'agissait d'une tentative de saper son rôle d'architecte de la paix. Pravda a indiqué le 17 mars que M. Skripal était un trafiquant d'armes chimiques. La porte-parole du Ministère des affaires étrangères a déclaré le 17 mars que seuls le Royaume-Uni, les Tchèques, les Suédois ou les Slovaques étaient susceptibles de posséder cette arme. Le lendemain, Zeta, qui parlait, je crois, au nom du Ministère russe de la défense, a affirmé qu'il s'agissait d'une attaque de drones. Le Président Vladimir Poutine lui-même a dit : « Nous avons détruit toutes nos armes chimiques. » et « Si cela avait été militaire, ces personnes seraient mortes sur-le-champ. ».

Comme je l'ai dit, il s'agit d'une longue liste de tentatives russes visant à semer la désinformation dans l'espace public de l'information. À ceux qui semblent vouloir faire écho à la position de la Russie, je les inviterais à consulter le site Wikipédia qui nous explique ce qu'est un faux-nez. Un faux-nez est une identité utilisée à des fins de tromperie. Le terme, dont la traduction anglaise « sock puppet » renvoie à la manipulation d'une simple marionnette faite à partir d'une chaussette, faisait référence à l'origine à une fausse identité assumée par un membre d'une communauté Internet qui parlait de lui-même ou à son sujet tout en prétendant être une autre personne. Le terme englobe désormais d'autres utilisations trompeuses de l'identité, telles que celles créées pour louer, défendre ou soutenir une personne ou une organisation dans le but de manipuler l'opinion publique ou de contourner une suspension ou une interdiction d'un site web. Les faux-nez ne sont pas les bienvenus dans de nombreuses communautés et peuvent être bloqués.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Royaume-Uni et donne la parole au distingué Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Vous savez, parfois, les traductions ne sont pas tout à fait exactes lorsqu'il s'agit du fond du débat. Vous pouvez faire la différence ! Notre estimé collègue britannique s'est principalement appuyé sur des reportages des médias russes, tandis que nous avons utilisé des citations tirées directement de déclarations de responsables britanniques de haut rang. À une occasion, l'Ambassadeur Rowland n'a pas cité le Président russe de manière tout à fait correcte. La première partie a été rendue correctement. Le Président Vladimir Poutine s'exprimait en russe, et nous revenons ici sur les questions de traduction et d'interprétation.

À cet égard, je voudrais attirer l'attention de nos collègues, en particulier ceux des États-Unis et du Royaume-Uni, sur la possibilité d'examiner la note d'information russe du 21 mars, dans le cadre de laquelle des représentants des services gouvernementaux russes, notamment du Ministère des affaires étrangères mais aussi des Ministères de la défense et du commerce et de l'industrie, qui ont la responsabilité d'appliquer la Convention sur les armes chimiques en Russie, ont dispensé toutes leurs explications sur cette question. La position russe est exposée de manière plus condensée dans le document que vous trouverez à l'endroit indiqué par mon collègue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Fédération de Russie. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas. Chers collègues, avant de clore cette séance, je voudrais encore une fois féliciter la Conférence pour la décision prise ce matin. Je tiens tout particulièrement à vous remercier tous, en tant que membres de la Conférence du désarmement, pour votre

souplesse. Comme plusieurs d'entre vous l'ont dit ce matin, il reste beaucoup à faire pour redynamiser la Conférence, et nous avons encore de nombreux défis à relever à cet effet.

Le premier sera de veiller à ce que les organes subsidiaires soient productifs, mais je suis encouragée par les progrès réalisés jusqu'à présent et par l'esprit de coopération qui a dominé la session en 2018. La Conférence va maintenant interrompre ses travaux. Elle les reprendra pour la deuxième partie de sa session de 2018 le 14 mai. Les organes subsidiaires commenceront à se réunir dès cette même semaine, ce qui signifie que la Conférence du désarmement devra travailler d'une manière plus soutenue que depuis le début de cette année. J'espère donc que vous reviendrez tous bien reposés, revigorés et prêts à relever ce défi.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes et tous les membres du personnel qui nous ont appuyés au cours de nos nombreuses réunions. Le secrétariat vous informera en temps utile de la date de la prochaine séance plénière. Ceci étant dit, la séance est levée.

La séance est levée à 11 h 40.